



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Service agriculture et forêt  
Mission défrichement  
Christine KFOURN  
04 94 46 81 88  
christine.kfourn@var.gouv.fr

Toulon, le **29 DEC. 2022**

Le directeur départemental des  
territoires et de la mer

à

Madame le maire de Barjols

Objet : Saisine - CPS/BARJOLS  
Référence : CPS-22.310/211  
Pièce jointe : Un dossier numérique

En application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la commune, le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur le territoire communal de BARJOLS (lieu-dit : LES QUATRES FERMES).

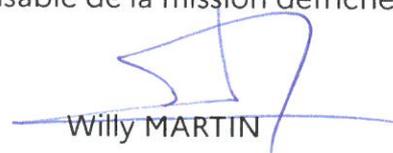
Le dossier ci-joint (clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- l'étude d'impact,
- l'étude des incidences NATURA 2000.

Selon l'article R.122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la commune de Barjols interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observation émise dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier de mise à disposition du public et transmis au maître d'ouvrage.

pour le directeur départemental des  
territoires et de la mer et par délégation,  
le responsable de la mission défrichement,



Willy MARTIN